

**Séance du mardi 15 septembre 2015 à 20h30**  
**Mairie – salle du Conseil**

**PROCES-VERBAL**

|                     |                  |                       |         |
|---------------------|------------------|-----------------------|---------|
| <b>Présidence :</b> | M. Joël          | SCHMULOWITZ           |         |
| <b>Présents :</b>   | Mme Carol        | BORLOZ-NEUFFER        |         |
|                     | Mme Cristina     | DELLAMULA             |         |
|                     | M. Christophe    | FAVRE                 |         |
|                     | Mme Lorella      | GLAUS-LEMBO           |         |
|                     | M. Bastien       | GUEx                  |         |
|                     | Mme Isabelle     | ISCH                  |         |
|                     | M. Olivier       | JOSS                  |         |
|                     | M. Jean          | KELLER                |         |
|                     | Mme Fabienne     | PITTELOUD (dès 21h30) |         |
|                     | Mme Nicole       | PICARD FLUMET         |         |
|                     | M. Georges       | RYCHNER               |         |
|                     | M. Noun Jacques  | SANOU                 |         |
|                     | Mme Elisabeth    | STALDER               |         |
|                     | Mme Christine    | VIZCAINO              |         |
| <b>Assistent :</b>  | M. Andreas       | BAUMGARTNER           | Adjoint |
|                     | M. Wolfgang      | HONEGGER              | Maire   |
|                     | M. Michel        | STALDER               | Adjoint |
| <b>Excusés :</b>    | Mme Marie-France | MUTILLOD              |         |
|                     | Mme Julie        | UDRY                  |         |

◆ ◆ ◆

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques (délibération)
5. Nomination d'un membre du Conseil municipal au comité du Tennis Club de Genthod
6. Présentation du projet de budget 2016
7. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2016
8. Propositions de la Mairie
9. Propositions individuelles et questions
10. Huis clos (naturalisation)

◆ ◆ ◆

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 JUIN 2015

Mme VIZCAINO propose les modifications suivantes :

- P. 2, dernier § : Remplacer Mme GLAUS-LEMBO par Mme VIZCAINO
- P. 6, § 3 : Remplacer Mme GLAUS-LEMBO par Mme VIZCAINO

Mme ISCH fait part de la correction suivante :

- P. 8, § 4 et 5 : Préciser du Groupement des communes de la rive droite du lac

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité**

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président dit avoir deux communications :

La première concerne les absences excusées de Mmes UDRY et PITTELOUD, qui sont à une distribution de cérémonie des prix.

La deuxième concerne la course d'école du Conseil Municipal. Il demande à chacun de réserver d'ores et déjà les samedi et dimanche 28 et 29 mai 2016.

## 3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

### ➤ M. HONEGGER

#### • **Cour des comptes**

*Il y a 2 semaines, nous avons reçu, en présence du Président du Conseil Municipal Joël SCHMULOWITZ, une délégation de la Cour des comptes. Celle-ci a fait part de son mécontentement du fait que 5 points sur 18 n'étaient toujours pas en règle. Dès réception du rapport en question, nous vous informerons plus en détail à ce sujet.*

#### • **Attribution des appartements**

*L'attribution des appartements se fera désormais par les membres de l'Exécutif. Nous comptons sur votre compréhension.*

#### • **Fête nationale 2016**

*M. Michel DEROBERT, ancien président du Conseil Municipal et secrétaire général des Banquiers privés suisses, a accepté de prononcer l'allocution lors de notre prochaine fête nationale 2016. Nous le remercions chaleureusement.*

#### • **Nuisances liées à l'aéroport**

*Les refus d'autorisation de construction dans la zone de bruit liée à l'aéroport sont de plus en plus nombreux. Il me semble que la délimitation de la zone de bruit s'élargit de plus en plus.*

*Nous venons de recevoir la copie d'une lettre adressée par M. le Conseiller d'Etat Antonio HODGERS à l'Association des communes genevoises concernant les zones réservées. Dans son dernier paragraphe, M. HODGERS parle des secteurs soumis à l'ordonnance pour la protection contre le bruit, dont je vous donne lecture :*

*« Une dernière situation doit également être citée : celle des secteurs soumis à l'ordonnance pour la protection contre le bruit (OPB). Ces secteurs ne peuvent pas faire l'objet d'autorisation de construire en raison du bruit des avions, les propriétaires fonciers souhaitant construire s'y voient donc opposer un refus d'autorisation, sauf agrandissements mesurés et constructions de peu d'importance selon la pratique du DALE sur les zones OPB. »*

*Je vous promets que je vais mettre beaucoup d'énergie et de cœur dans ce dossier. Je n'espère pas que je serai contraint un jour de me comparer à Don Quichotte.*

- **Salle des commissions**

*Je vous invite à utiliser la salle des commissions au 1<sup>er</sup> étage pour vos commissions. Stéphane BARATELLI convoquera désormais, par défaut, dans cette salle.*

- **Électricité produite sur le toit de l'école**

*L'électricité produite sur le toit de l'école durant cet été a rapporté CHF 4'000.- à la commune.*

➤ **M. STALDER**

- **Groupement intercommunal de la Vigne Blanche**

*Nous avons eu une séance lundi, lors de laquelle nous avons passé le relais à un nouveau président pour cette nouvelle législature, M. Bernard TASHINI. Le nouveau président du conseil intercommunal, M. Marco PAÏS, fera référence annuelle entre les deux communes.*

- **Crèche**

*Nous avons reçu une subvention de CHF 170'000.- pour la création de 34 places qui seront rétrocédées au prorata de leur occupation. Un classement des communes sur le nombre de places financées par rapport au nombre d'enfants est paru dans la presse. J'ai le plaisir de constater que Genthod se trouve au 7<sup>ème</sup> rang, avec 24,7% de places atteints par rapport au potentiel de la commune.*

➤ **M. BAUMGARTNER**

- **Nouvelle patrouilleuse scolaire**

*La Mairie a engagé une nouvelle patrouilleuse scolaire en la personne de Mme Nicole SIGAM qui a pris ses fonctions à la rentrée scolaire.*

- **Mur de la Revillotte**

*Les travaux vont se terminer cette semaine, voire en début de semaine prochaine. Il vaut la peine de voir le travail mené par la maison Perret.*

- **Chemin de la Pralay**

*Suite au tassement du terrain dû au chantier, la Mairie va procéder au remplacement et à une remise à niveau de toute la partie gazon au chemin de la Pralay, devant le centre communal. Nous en profiterons pour installer l'arrosage automatique. Les travaux doivent impérativement se faire cet automne pour permettre à ce lieu d'être de nouveau opérationnel au printemps prochain.*

- **Entretien passage sous voies et accès quai Creux-de-Genthod**

*Suite à plusieurs demandes de la Mairie, nous avons enfin reçu une réponse des CFF par e-mail, dont je vous lis le contenu :*

*« Nous avons bien reçu une copie de la convention qui stipule, en effet, que les CFF sont responsables de l'entretien du passage sous voies. J'ai d'ailleurs transmis les directives de nettoyage à notre équipe sur place.*

*D'autre part, un nettoyage plus approfondi est prévu ce mois, et doit se faire selon une fréquence de 4 interventions par an. Pour ce qui est du nettoyage d'entretien, il se fait deux fois par semaine. »*

#### **4. DELEGATION DE COMPETENCES AU MAIRE POUR LA PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES (DELIBERATION)**

M. SCHMULOWITZ rappelle que cette délibération est votée lors de chaque début de législature, soulignant qu'une nouvelle délibération a été transmise suite à un paragraphe rajouté par la surveillance des communes.

Mme ISCH ajoute que ce paragraphe fait référence à la nouvelle constitution.

Le Président donne lecture du projet de délibération.

***Délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes***

*Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,*

*vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*et sur proposition du Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

***par 13 voix pour, soit à l'unanimité***

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques, concernant :
  - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;
  - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
  - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
  - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
  - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales ;

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2015-2020.

**5. NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DU TENNIS CLUB DE GENTHOD**

M. STALDER informe que, traditionnellement, le comité du Tennis Club de Genthod est constitué d'un membre de l'Exécutif, à savoir actuellement lui-même, et d'un membre du Conseil Municipal.

M. RYCHNER informe que, suite aux bonnes communications entre les divers groupes politiques, le GIG et le PDC ont cédé leur place. Ainsi, le PLR propose que Mme MUTILLOD soit membre de ce comité.

Il est proposé de voter cette nomination.

***La nomination de Mme MUTILLOD comme membre du comité du Tennis Club de Genthod est acceptée par 14 voix pour, soit à l'unanimité.***

## 6. PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2016

M. HONEGGER procède à la présentation de budget, soulignant qu'il s'agit d'une première lecture et que celui-ci sera ensuite renvoyé dans chaque commission pour discussion et approbation. En projetant le budget complet à l'écran, il porte son attention sur tous les éléments surlignés en jaune et fait part d'un certain nombre de précisions, dont notamment celles-ci :

- Traitement du personnel : il est proposé une augmentation de 1,3% de la masse salariale de la commune car l'Exécutif renonce à l'augmentation de ses indemnités.
- Un budget est prévu pour l'archiviste du fait que la Commune en a encore besoin en 2016.
- Postes et téléphone : les dépenses sont élevées pour le « Tout-Ménage », d'où l'augmentation prévue.
- 1er août : la somme de CHF 40'000.- a été prévue, afin de marquer particulièrement cet événement en 2016.
- Programme culturel : sont désormais intégrés tous les coûts annexes qui n'avaient pas été prévus auparavant, ce qui explique l'augmentation.
- Personnel intérimaire : ce poste connaît une augmentation suite à la demande des habitants d'avoir davantage de fleurs, ce qui nécessite un jardinier.
- Places de jeux : une augmentation est prévue du fait du remplacement de la cabane située au Mail Lullin.
- GIAP : ce dernier facture désormais 50 centimes pour chaque paiement, d'où l'augmentation.
- Allocations sociales : ce poste connaît une augmentation car l'Hospice général souhaite transférer certaines charges aux communes.
- Mobilité : il est désormais proposé de demander une participation de CHF 20.- par carte journalière, soulignant que Genthod est la seule commune qui les donne gratuitement. En contrepartie, l'idée est d'investir dans une cinquième carte, car elles sont très prisées. C'est une proposition à tester durant une année.
- Entretien canalisations : cela fait l'objet d'un nouveau mode de financement et n'est désormais plus payé par la Commune.
- Impôts sur les personnes physiques et morales : selon les projections, la somme de ces postes est revue à la baisse pour 2016.
- Il souligne que, globalement, si le Conseil Municipal pense que le revenu qui sera encaissé en 2016 sera plus bas que prévu, il est possible, légalement, de le sous-évaluer jusqu'à un maximum de 15%.

M. HONEGGER présente ensuite une estimation des amortissements sur les prochaines années liés aux investissements prévus. S'il n'y a aucun amortissement extraordinaire, ils se situeront chaque année autour de CHF 2 millions. Il précise qu'il est possible de présenter deux fois de suite un budget négatif, mais en aucun cas lié à l'amortissement.

Puis, M. HONEGGER présente les investissements à venir, à savoir le bâtiment de la voirie et des pompiers, la rénovation du rural et le déplacement du restaurant, l'extension du château, l'achat de terrains ou autres et la construction d'environ 15 appartements. Il y a actuellement des liquidités de CHF 25,6 millions qui se réduiront à CHF 1,4 million, si l'ensemble de ces investissements se fait.

M. KELLER rappelle que le processus budgétaire a été modifié. Ainsi, l'Exécutif élabore le budget qui est ensuite renvoyé dans les commissions, puis traité en commission élargie des Finances le 27 octobre qui donnera son préavis.

Il est proposé de renvoyer le budget 2016 dans les différentes commissions.

**Le renvoi est approuvé par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**

## 7. NOMINATION DES PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS DES LOCAUX DE VOTE POUR 2016

M. SCHMULOWITZ propose de nommer les présidents, vice-présidents et suppléants pour les quatre votations prévues en 2016.

M. STALDER souligne qu'il ne peut pas y avoir deux personnes du même groupe politique comme président et vice-président.

### Votation du 28 février

Président : Elisabeth STALDER  
 Suppléant : Cristina DELLAMULA  
 Vice-président : Carol BORLOZ-NEUFFER  
 Suppléant : Bastien GUEX

### Votation du 5 juin

Président : Jean KELLER  
 Suppléant : Wolfgang HONEGGER  
 Vice-président : Isabelle ISCH  
 Suppléant : Julie UDRY

### Votation du 25 septembre

Président : Fabienne PITTELOUD  
 Suppléant : Isabelle ISCH  
 Vice-président : Nicole PICARD FLUMET  
 Suppléant : Christophe FAVRE

### Votation du 27 novembre

Président : Christine VIZCAINO  
 Suppléant : Bastien GUEX  
 Vice-président : Lorella GLAUS-LEMBO  
 Suppléant : Georges RYCHNER

## 8. PROPOSITIONS DE LA MAIRIE

Aucune proposition.

## 9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

### Caméras de surveillance

M. RYCHNER souhaite faire une proposition en tant que président de la commission Sécurité. Il rappelle qu'actuellement une entreprise circule pour assurer la sécurité de la Commune. Le projet de l'ancienne législature était de remettre en question ces coûts. Il était décidé également d'ajouter des caméras de surveillance, ce qui nécessite l'étude d'un règlement. Il propose de renvoyer une étude de règlement pour les caméras de surveillance en commission Sécurité.

***Le renvoi d'une étude de règlement pour les caméras de surveillance en commission sécurité est accepté par 12 pour et 1 abstention.***

### Village Alternatiba

Mme DELLAMULA informe que le village Alternatiba se déroulera les 18 et 19 septembre prochain. Elle rappelle qu'il s'agit d'un projet transfrontalier pour les initiatives locales en faveur du climat et qu'une nouvelle monnaie en ressortira. Elle s'y rendra et fera un rapport à la commission de l'Environnement à ce sujet.

### Chaîne du Bonheur

Mme STALDER dit avoir entendu que la Chaîne du Bonheur avait lancé une collecte de fonds en faveur des réfugiés provenant de Syrie et d'autres pays. Ce projet connaît un grand succès et elle propose que le Conseil municipal soutienne cet appel de fonds par le versement d'une somme de CHF 5'000.- qui serait prise sur le fonds d'aide à l'étranger. Elle suggère de faire voter cette proposition.

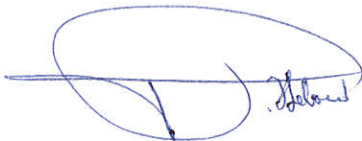
***La proposition de participer à l'appel de fonds de la Chaîne du Bonheur en faveur des réfugiés provenant de Syrie et d'autres pays à hauteur de CHF 5'000.- est acceptée par 13 oui, soit à l'unanimité.***

### Mur de la Revillote

M. FAVRE revient sur le mur de la Revillote et demande à M. BAUMGARTNER si les travaux en cours se font également sur la partie du mur du restaurant.

M. BAUMGARTNER confirme que les travaux se font sur toute la longueur du mur.

Le Président prononce le huis-clos à 21h36 et lève ainsi la séance publique.



La Secrétaire  
Fabienne PITTELOUD



Le Président  
Joël SCHMULOWITZ